



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT REFUS D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE  
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA  
PLAINE DES PALMISTES**

<b>Demande déposée le :</b>	<b>15/01/2020</b>	<b>N° PC 974 406 20 A0003</b>	
<b>Récépissé affiché le :</b>	<b>17/01/2020</b>		
<b>Demande complétée le :</b>	<b>/</b>		
<b>Par :</b>	<b>Madame BOYER Sabine</b>	<b>Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²):</b>	
<b>Demeurant à :</b>	<b>4, ruelle des Poiriers 97431 PLAINE DES PALMISTES</b>	<b>Existante :</b>	<b>0</b>
<b>Représenté(e) par :</b>	<b>/</b>	<b>Démolie :</b>	<b>0</b>
<b>Sur un terrain sis à :</b>	<b>Ruelle des Poiriers 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AT 711</b>	<b>Créée :</b>	<b>84,87</b>
<b>Nature des travaux :</b>	<b>Nouvelle construction</b>	<b>Totale :</b>	<b>84,87</b>
<b>Destination de la construction :</b>	<b>Habitation</b>	<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	<b>/</b>
<b>Sous-destination de la construction :</b>			
<b>Nombre de logement :</b>	<b>1</b>		

**Le Maire,**

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu l'objet de la demande :

- Pour une nouvelle construction,
- Sur un terrain situé ruelle des Poiriers,
- Pour une surface plancher créée de 84,87 m².

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 20/03/2019,

Vu le règlement des zones PLU : UB, NCO,

Vu le règlement des zones PPR : B2, R1.

CONSIDERANT l'article R.431-9 d du code de l'urbanisme en vigueur qui précise que « *Le projet architectural comprend également un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions. Ce plan de masse fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions, les plantations maintenues, supprimées ou créées et, le cas échéant, les constructions existantes dont le maintien est prévu.*

*Il indique également, le cas échéant, les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.*

*Lorsque le terrain n'est pas directement desservi par une voie ouverte à la circulation publique, le plan de masse indique l'emplacement et les caractéristiques de la servitude de passage permettant d'y accéder.*

*Lorsque le projet est situé dans une zone inondable délimitée par un plan de prévention des risques, les côtes du plan de masse sont rattachées au système altimétrique de référence de ce plan. » et que le projet ainsi présenté a un plan masse PCMI 2 jugé insuffisant car il ne respecte pas les paramètres précités.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception en préfecture : 04/02/2020

CONSIDERANT l'article 6 du règlement B2 du PPR en vigueur qui indique que « *Ce zonage correspond aux secteurs exposés à un aléa moyen d'inondation et à un aléa nul ou faible à modéré de mouvements de terrain.*

*Les écoulements en crue centennale respectent les conditions suivantes :*

*Hauteurs d'eau inférieures à 1 m ;*

*Vitesses inférieures à 1 m/s.*

*Cote de référence : au niveau de la cote de référence de la crue centennale et à défaut à 1 m*

*Au-dessus du terrain naturel. »* et que le projet ainsi présenté fait état d'une implantation en dessous de la côte de référence.

CONSIDERANT l'article 4.3 du règlement UB du Plan Local d'Urbanisme en vigueur qui indique que « *Les aménagements réalisés sur le terrain d'assiette doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales, vers l'exutoire naturel ou le réseau les collectant et sont à la charge exclusive du propriétaire.*

*Chaque opération d'aménagement (lotissement, ZAC, permis groupé) doit prendre les dispositions nécessaires à la valorisation puis à la rétention/infiltration et au traitement de ses eaux pluviales avant rejet dans le milieu et en fonction de la sensibilité du milieu.*

*Il est interdit de canaliser les eaux sur fond voisin. »* et que le projet ainsi présenté ne fait état d'aménagement pour l'eau pluviales.

CONSIDERANT l'article 11.4 du règlement UB du Plan Local d'Urbanisme en vigueur qui précise que « *Les clôtures doivent comporter des transparences et des ouvertures suffisantes pour permettre le libre écoulement des eaux pluviales de l'amont vers l'aval du terrain. »* et que le projet ainsi présenté fait état d'une clôture sans transparences hydrauliques.

### A R R E T E

**Article 1 :** Le présent Permis de Construire est REFUSÉ.

Le Maire,

  
  
**Marc Luc BOYER.**

### Attention

#### Contentieux

Le (ou les) demandeur peu(ven)t contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il(s) peu(ven)t saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*



# Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions



N° 13406\*06

- Vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
  - Votre projet comprend des démolitions.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

**P C 974 406 20 A 0003**

Dpt                      Commune                      Année                      N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

15 JAN. 2020

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

 Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National


## 1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur 

Nom : BOYER

Prénom : Sabine

Date et lieu de naissance

Date : 01/06/1963

Commune : GRANVILLE

Département : 50

Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 04 Voie : Ruelle des Poiriers

Lieu-dit : Plaine des Palmistes Localité : REUNION

Code postal : 97431 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0693857444

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

 Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : sab.revival@gmail.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique augmentée de huit jours.

 Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission : 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

**3 - Le terrain****3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : 04 Voie : Ruelle des Poiriers

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : La Plaine des Palmistes

Code postal : 97431 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales<sup>1</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 7)

Préfixe : 000 Section : AT Numéro : 7111

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 324

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

**4 - Caractéristiques du projet****4.1 - Architecte**

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est **obligatoire**.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction qui ne dépasse pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

**Si vous avez recours à un architecte, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet**

Nom de l'architecte : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \_\_\_\_\_

Conseil Régional de : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

JS S

**4.2 - Nature des travaux envisagés**

- Nouvelle construction  
 Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :  
 REALISATION D'UNE MAISON TRADITIONNELLE EN BRIQUE.  
 COUVERTURE TOITURE TERRASSE & TOLE ONDULEE.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

**4.3 - Informations complémentaires**

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : 1 \_\_\_\_\_ Nombre de pièces de la maison : 3 \_\_\_\_\_ Nombre de niveaux de la maison : RDC \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
 Résidence principale  Résidence secondaire  Vente  Location
- Mode de financement du projet :  
 Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui  Non
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

**4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)**

surfaces de plancher<sup>2</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>3</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>4</sup> (C)	Surface supprimée <sup>5</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>4</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation		84.87				84.87
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>6</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>						<b>84.87</b>

2 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

3 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

4 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple, la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

5 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local commercial en atelier).

6 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

Accusé de réception en préfecture  
 974 219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission : 04/02/2020  
 Date de réception en préfecture : 04/02/2020

Arrêté N° 00049-2020  
 Date : 04/02/2020

538

**4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)**

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destina- tions <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des- tination <sup>8</sup> (C)	Surface suppri- mée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destina- tion <sup>8</sup> (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transfor-  
mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par  
exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en  
local technique dans un immeuble commercial).

Arrêté N° 00049-2020

Date: 04/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

538

**5 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : \_\_\_\_\_

Nombre de logement(s) démolis(s) :

**6 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**OU** raison sociale : \_\_\_\_\_

**Adresse** : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :       BP :    Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

**7 - Informations pour l'application d'une législation connexe**

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

*(informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission : 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

## 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>7</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À, la Plaine-des-Palmistes

Le : Lundi 23/12/2019




Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.**

**Vous devez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>7</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

Arrêté N° 00049-2020 édicteur de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Date: 04/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020



### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe :     Section :   Numéro :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Surperficie totale du terrain (en m²) : .....

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télérmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020



Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

1/2

# Demande de permis et autres autorisations d'urbanisme

## Fiche complémentaire / autres demandeurs

Vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble une autorisation d'urbanisme pour le même projet.

PC 974 40620 A0003  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 15 JAN. 2020



### 1 - Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : BALLART

Prénom : Jérôme

Date et lieu de naissance

Date : 23/06/1970

Commune : LIÉVIN

Département : 62

Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Coordonnées du demandeur

\* Adresse : Numéro : 04 Voie : Ruelle des POIRIERS

Lieu-dit : La plaine des palmistes Localité : RÉUNION

Code postal : 97431 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : jballart.patissier@gmail.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 1 - Identité du demandeur

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020

538

**Coordonnées du demandeur**

\* Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] BP : [ ] [ ] [ ] [ ] Cedex : [ ] [ ]

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**1 - Identité du demandeur**

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance**

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : \_\_\_\_\_

Département : [ ] [ ] [ ] Pays : \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : [ ]

Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Coordonnées du demandeur**

\* Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] BP : [ ] [ ] [ ] [ ] Cedex : [ ] [ ]

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission : 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes

**Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe**

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PCMI1, PCMI2 et PCMI3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme]

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet se situe dans un lotissement :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PCMI9. <b>Le certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI10. <b>Le certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>	
<input type="checkbox"/> PCMI11. <b>Une copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI12. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

538

**Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :**

<input type="checkbox"/> PCMI12-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :**

<input type="checkbox"/> PCMI12-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R.431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :**

<input type="checkbox"/> PCMI13. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :**

<input type="checkbox"/> PCMI14. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :**

<input type="checkbox"/> PCMI14-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PCMI15. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

<input type="checkbox"/> PCMI16. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite un défrichage :**

<input type="checkbox"/> PCMI17. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichage est complète, si le défrichage est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PCMI18. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI19. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :**

<input type="checkbox"/> PCMI20. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou aux abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national.**

<input type="checkbox"/> PCMI21. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :**

<input type="checkbox"/> PCMI21-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PCMI22. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et des aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PCMI23. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/>	PCMI23-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/>	PCMI23-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre des articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/>	PCMI23-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/>	PCMI24. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/>	PCMI25. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/>	PCMI26. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

38



# ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. <b>Un plan de masse</b> des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. <b>Une photographie</b> du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

338



# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

P.C. 924 406 20 40003  
Dpt Commune Année N° de dossier

## 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale crée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : ..... 84.87 m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... m<sup>2</sup>

### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

#### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	1	84.87	
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? ..... m<sup>2</sup>. Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quel est le nombre de logements après travaux ? ..1.....

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : ..1.....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>.

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : ..-50CM.....

au titre de la piscine : .....

au titre des emplacements de stationnement : ..-10CM.....

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

38



**2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?

Oui  Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>

La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>

Les surfaces de planchers des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

**3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date *Lundi 23/12/2019*

Nom et Signature du déclarant

*Sabine BOYER*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740063-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

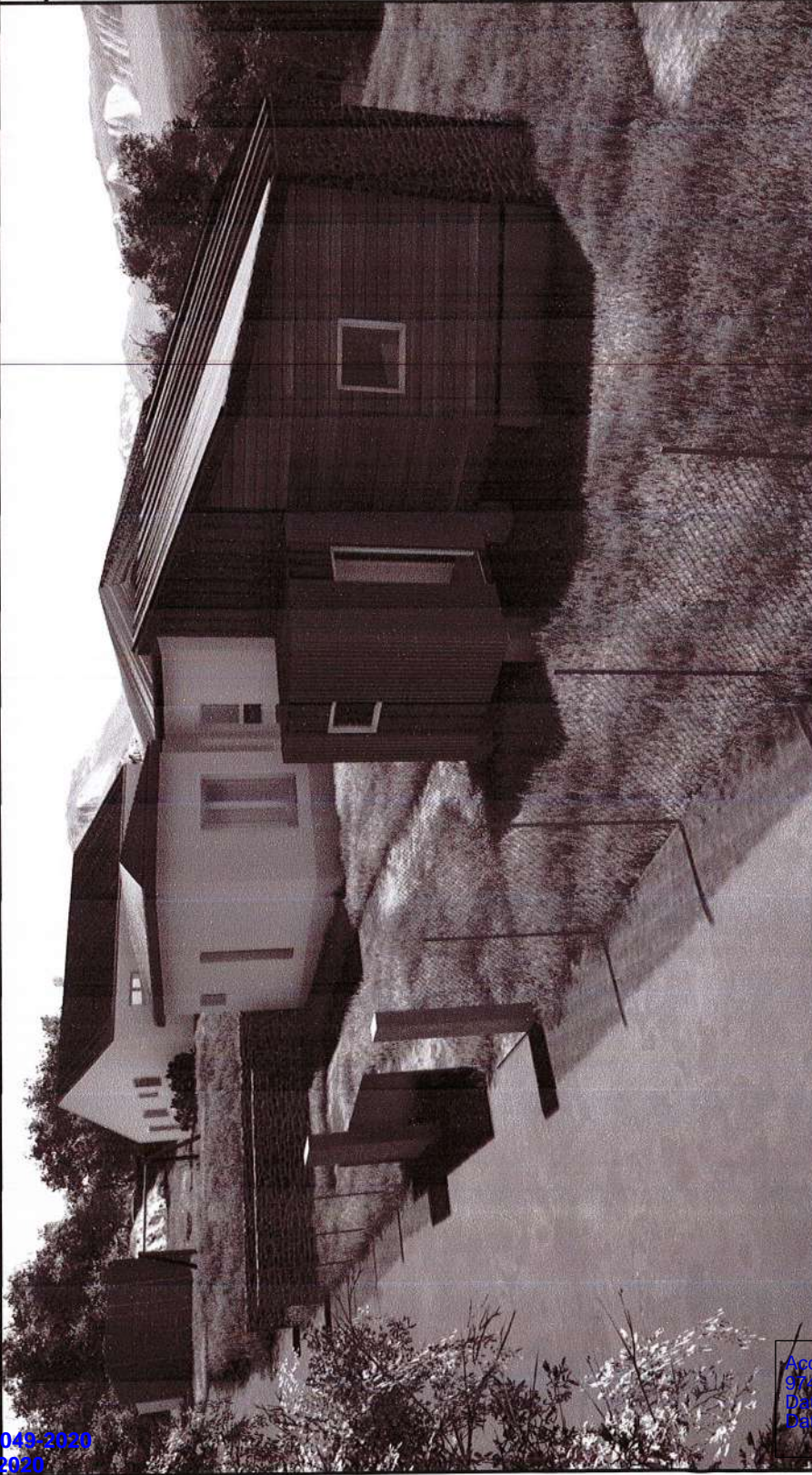
*Jones*  
*BHARTY*



# Permis de Construire

# N°

Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020



**Demandeur**  
**BOYER Sabine &  
BALLART Jérôme**  
04 Rue de des Poiriers  
97431 - La plaine des  
palmistes

**Adresse Projet**  
Parcelle AT 711  
04 Rue de des Poiriers  
97431 - La plaine des  
palmistes

**Architecte/Dessinateur**

**BÂT.  
CARRÉ**

bat.carre34@gmail.com  
06 80 24 48 79

**Maître d'oeuvre**

**Date & Signature**

Lundi 23/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
97431-740065-20200204-0049-202-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

15 JAN. 2020



Photo Aérienne (Ech: 1/10000)

Références de la parcelle 000 AT 711  
 Référence cadastrale de la parcelle  
 Contenance cadastrale  
 Adresse

000 AT 711  
 324 mètres carrés  
 4 RLE DES POIRIERS  
 97431 LA PLAINE DES  
 PALMISTES

Parcelle AT 711  
 04 Ruelle des Poiriers  
 97431 - La plaine des palmistes

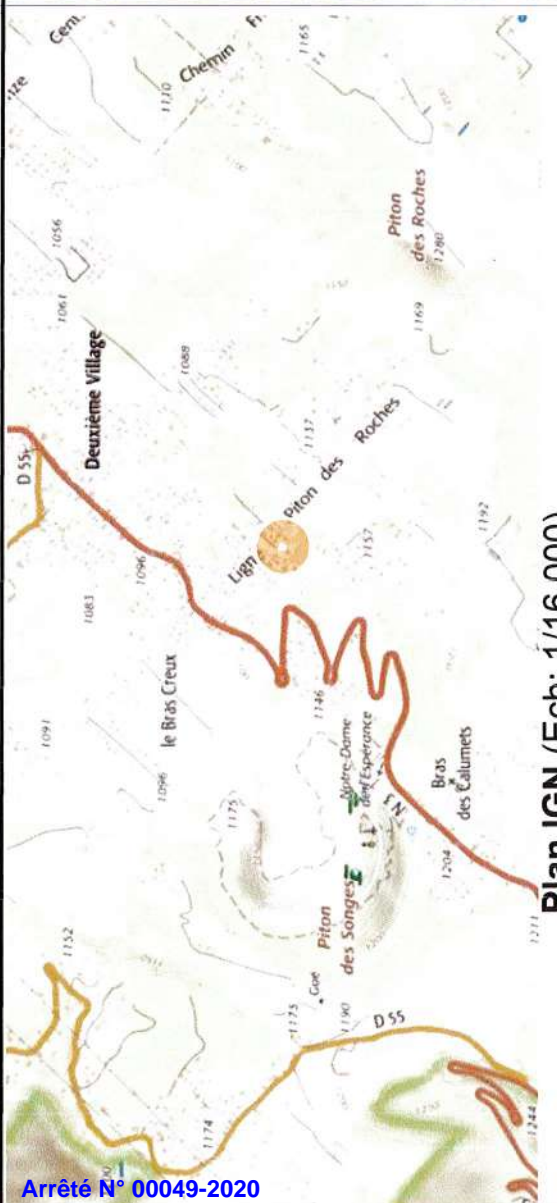


Parcelle 711 & 712  
 Ruelle des Poiriers  
 97431 - La plaine des palmistes

Plan de situation

10/12/2019

138



Plan IGN (Ech: 1/16 000)



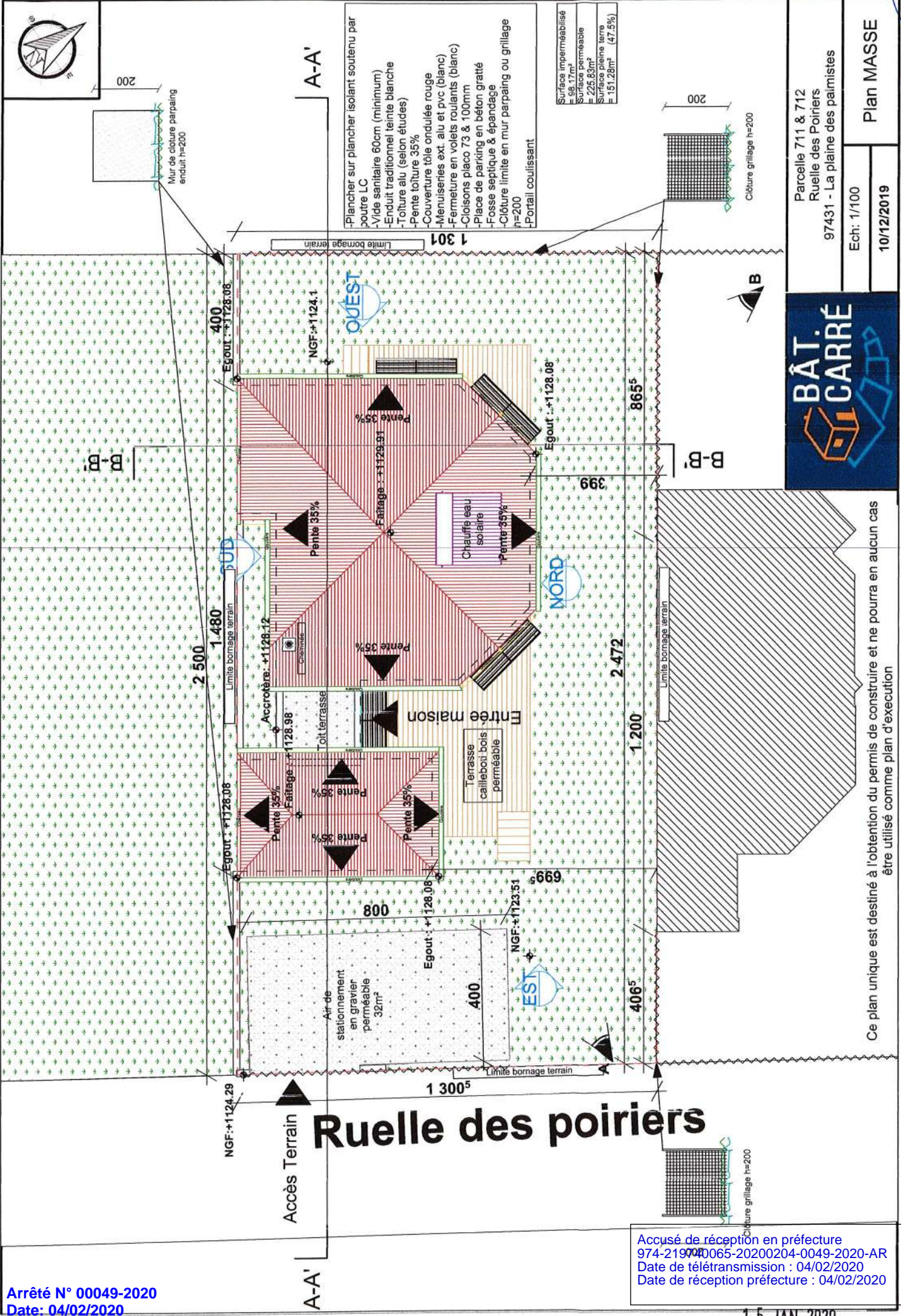
Plan Cadastral (Ech: 1/2000)

Arrêté N° 00049-2020  
 Date: 04/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télérémission : 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

15 JAN. 2020

138



- A-A'**
- Plancher sur plancher isolant soutenu par poutre LC
  - Vide sanitaire 60cm (minimum)
  - Enduit traditionnel teinte blanche
  - Toiture alu (selon études)
  - Pente toiture 35%
  - Couverture toile ondulée rouge
  - Menuiseries ext. alu et pvc (blanc)
  - Fermeture en volets roulants (blanc)
  - Cloisons plac 73 & 100mm
  - Place de parking en béton graté
  - Fosse septique & épandage
  - Clôture limite en mur parpaing ou grillage h=200
  - Portail coulissant

Surface imperméabilisée	= 98,17m <sup>2</sup>
Surface perméable	= 225,83m <sup>2</sup>
Surface pleine terre	= 151,28m <sup>2</sup> (47,5%)

Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes

Ech: 1/100  
10/12/2019

**Plan MASSE**



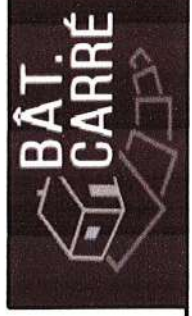
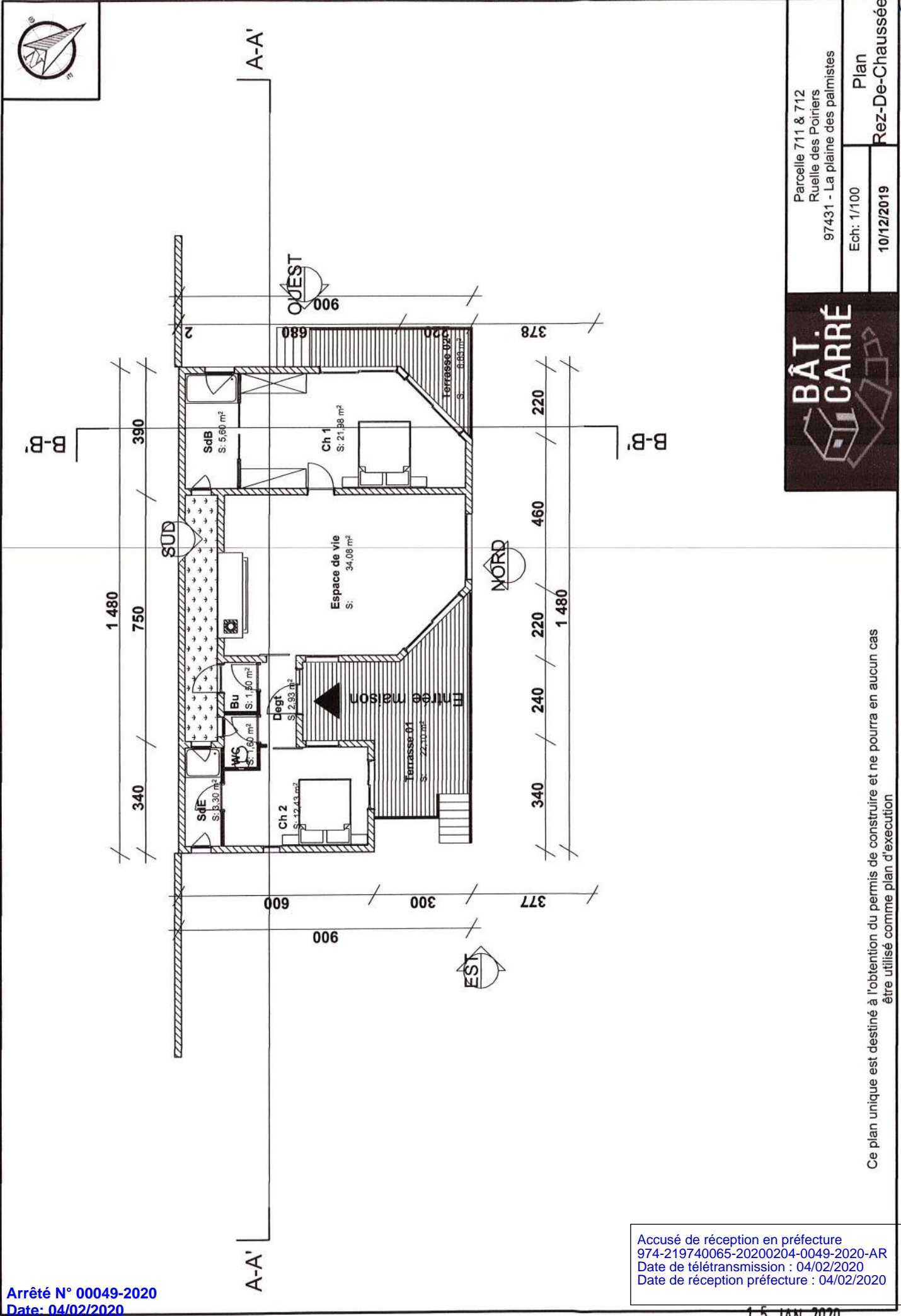
Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

# Ruelle des poiriers

Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219000065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

15 JAN. 2020



Parcelle 711 & 712  
 Ruelle des Poiriers  
 97431 - La plaine des palmistes

Ech: 1/100  
 10/12/2019

Plan  
 Rez-De-Chaussée

33 S

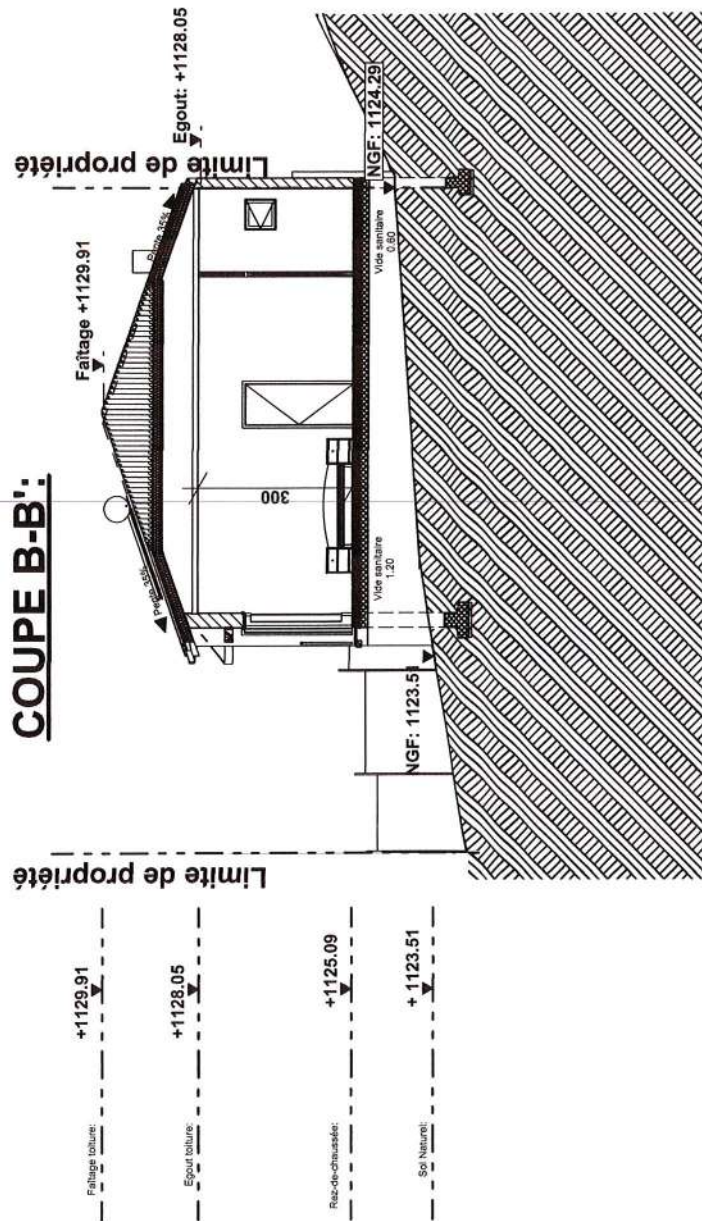
Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission : 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

Arrêté N° 00049-2020  
 Date: 04/02/2020

15 JAN. 2020

### COUPE B-B':



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
 Date de télétransmission: 04/02/2020  
 Date de réception préfecture : 04/02/2020

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution



Parcelle 711 & 712  
 Ruelle des Poiriers  
 97431 - La plaine des palmistes

Ech: 1/100  
 10/12/2019

PCMI 03  
 Coupe B

53

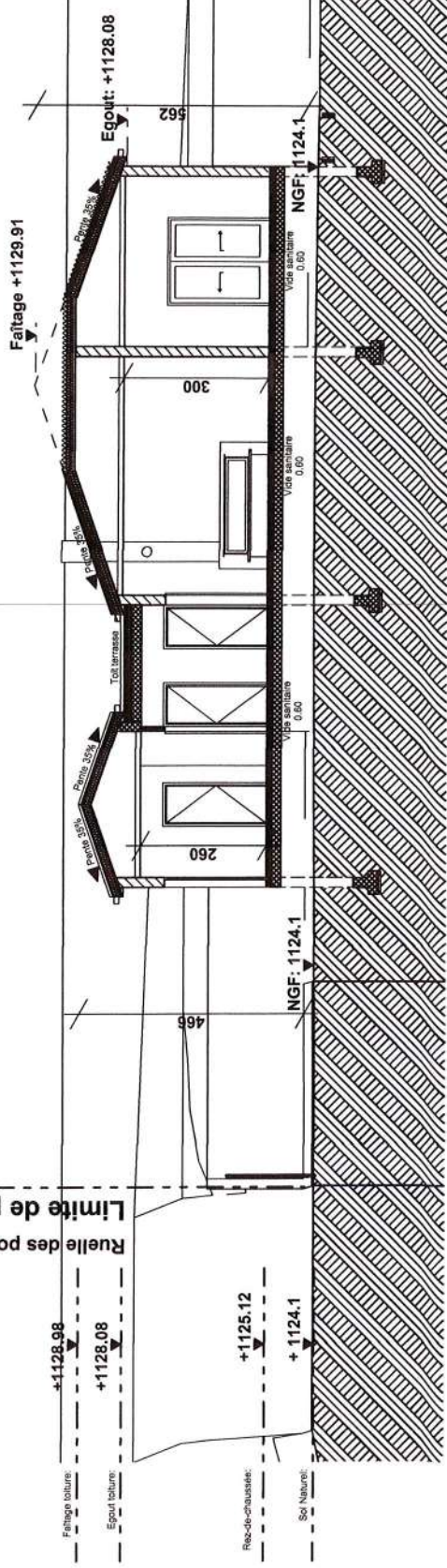
8

**COUPE A-A':**

Limite de propriété

Limite de propriété

Ruelle des poitiers



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poitiers  
97431 - La plaine des palmistes

Ech: 1/100  
10/12/2019

**PCMI 03**  
Coupe 1

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission: 04/02/2020  
Date de réception préfecture: 04/02/2020

23 8

# NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

## Construction d'une maison individuelle

### Titre d'ouvrage:

**BOUVER Sabine & BALLART Jérôme**  
04 Rueille des Poiriers 97431 - La plaine des palmistes

### Adresse du projet:

Parcelle AT 711, 04 Rueille des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes  
Superficie total terrain: 324m<sup>2</sup>  
Surface plancher maison: 84,87m<sup>2</sup>

### Terrain existant:

Ce terrain est entourée de parcelles bâties (maisons individuelles) et de parcelles en cours de construction.  
Le terrain présente une déclivité moyenne allant du Sud au Nord.

### Projet architectural:

Ce projet réalise la construction d'une maison individuelle traditionnelle. L'implantation de cette maison sera en haut de parcelle proche de l'entrée. Elle occupera une surface imperméable de 98.17m<sup>2</sup>, laissant une surface perméable de 225.83m<sup>2</sup>. Le raccordement au réseau public d'assainissement sera fait.

Ce terrain étant pentu l'adaptation au sols se fera via un vide sanitaire de 0.6m à 1.2m.

Cette maison aura un jardin privatif ainsi qu'un espace stationnement en gravillon en limite de voie.

Le projet se trouve hors zone inondable.

L'altitude du pourtour de la maison oscille entre 1123.51 & 1124.29 NGF. En respect des procédés de construction en vigueur dans la région l'altitude de la partie habitable sera de 1125.12 NGF.

L'architecture du projet reprendra les caractéristiques présentes dans l'environnement immédiat via une architecture pavillonnaire avec une toiture à quatre pans avec une couverture tôle ondulée et une petite partie en toit terrasse.

L'ossature aura une structure en bloc béton. Cette ossature sera recouverte d'enduit traditionnel avec une teinte Ripolin Xpro3 blanc nat pour l'ensemble de la maison.

L'ensemble des menuiseries extérieures (fenêtres, porte d'entrée & baie vitrée) seront en Aluminium blanche RAL9010. La zingure sera en aluminium.

La maison sera construite en respect de la RTADOM.

Le pourtour de la maison sera en tout venant. L'air de stationnement sera constitué de gravillon.

Le terrain sera engazonné suite aux travaux, une haie vive sera planté sur le pourtour côté rue et des arbres y seront plantés également.



Enduit traditionnel  
teinte : Ripolin Xpro3  
blanc mat



RAL 9010

Menuiserie blanche  
RAL9010



Tôle ondulée  
rouge



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes

PCMI 04  
Notice  
descriptive

10/12/2019

Arrêté N° 0004 du 04/02/2020

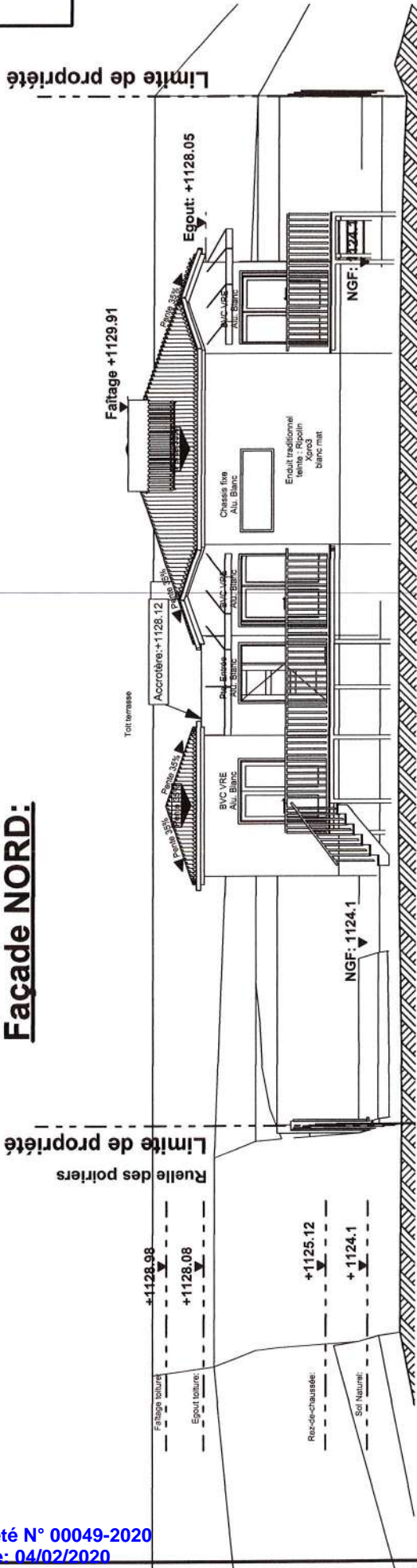
2020

Accusé de réception en préfecture  
97431 97431 2020-0004-2020-AR  
Date de réception : 04/02/2020  
Date de réception : 04/02/2020

15 JAN. 2020

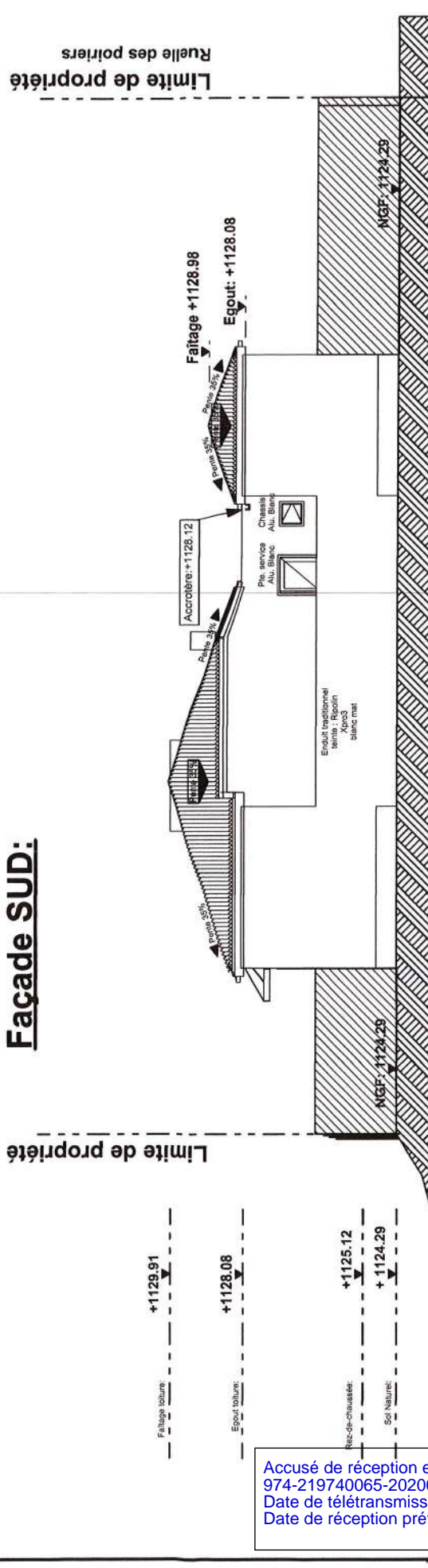


# Façade NORD:



Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020

# Façade SUD:



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020



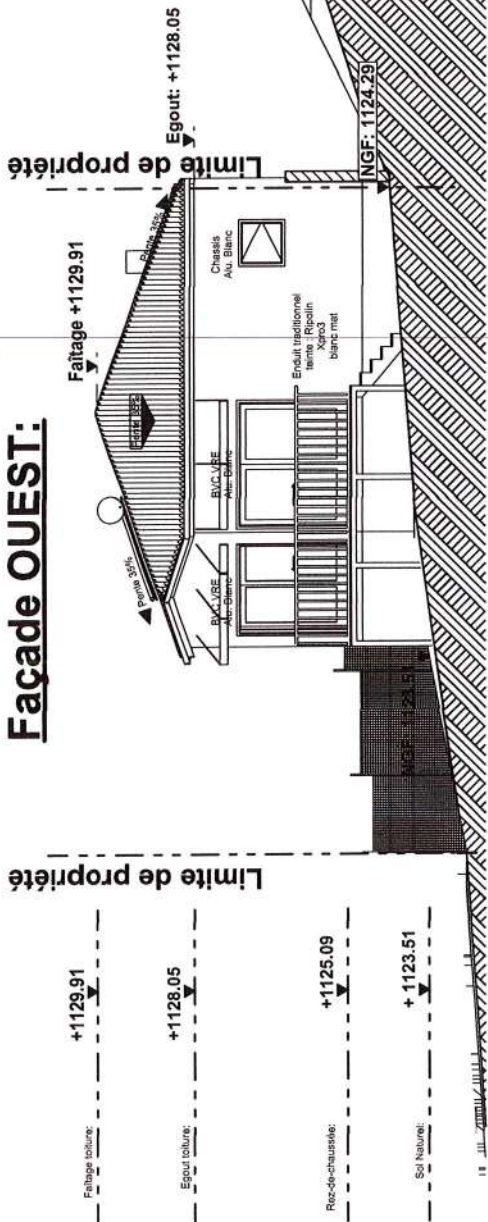
Parcelle 711 & 712 Ruelle des Poiriers 97431 - La plaine des palmistes	
Ech: 1/100	PCMI 05
10/12/2019	Façade NORD & SUD

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

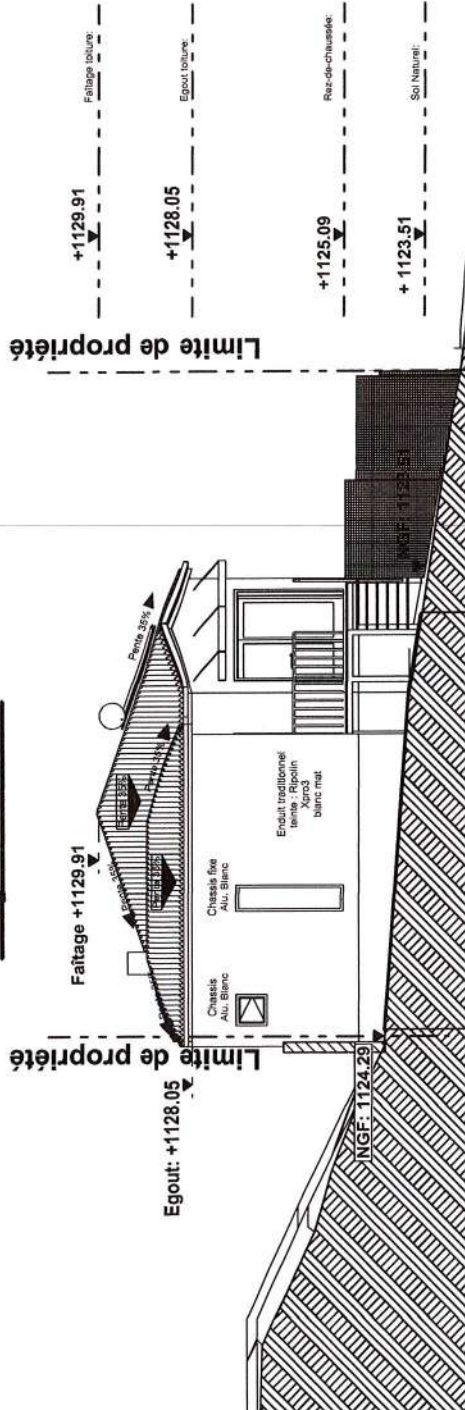
15 JAN. 2020

Handwritten marks: '33' and a signature.

# Façade OUEST:



# Façade EST:



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes

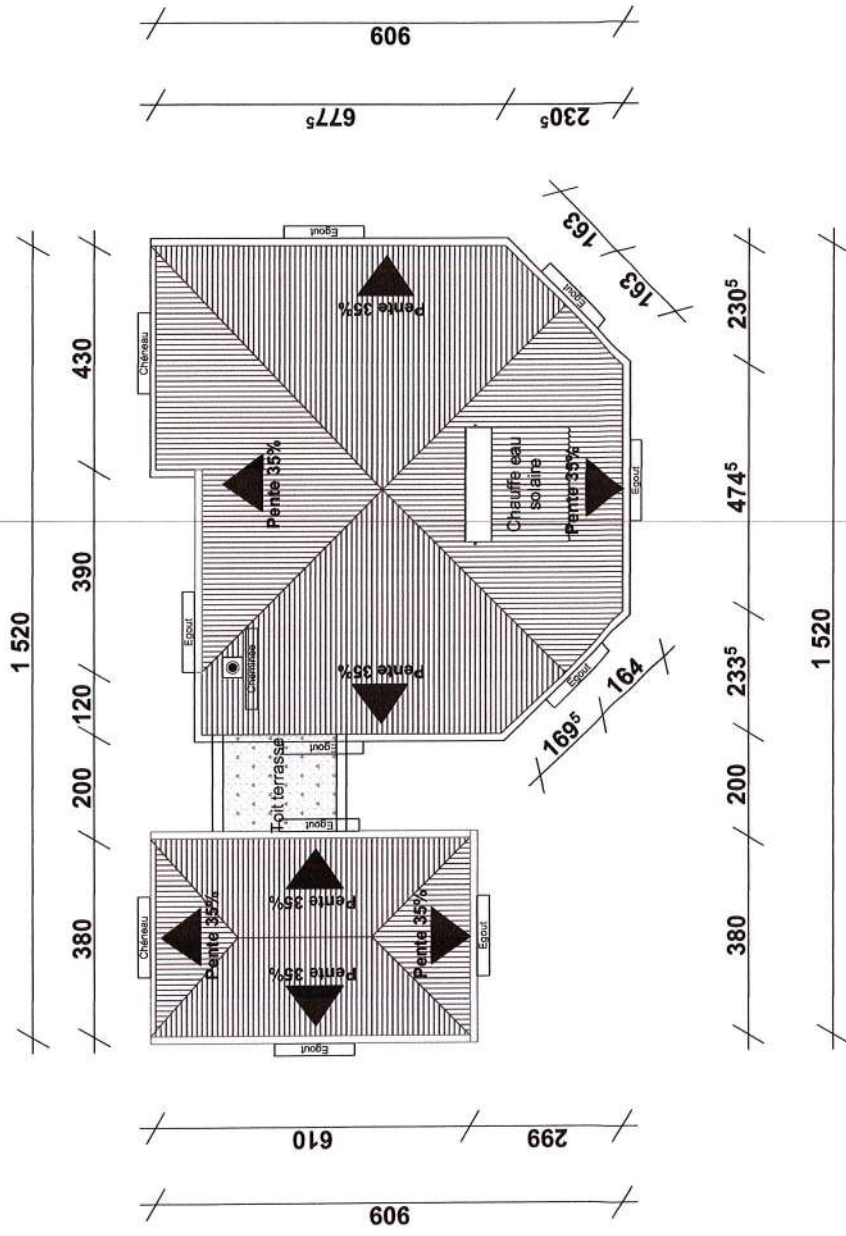
Ech: 1/100  
10/12/2019

**PCMI 05**  
Façade EST & OUEST

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0047-2020-AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

J3 8



Parcelle 711 & 712 Ruelle des Poiriers 97431 - La plaine des palmistes	
Ech: 1/100	PCMI 05
10/12/2019	Plan Toiture

138

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200204-0049-2020-AR  
Date de télétransmission : 07/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020



Insertion paysagère (A)



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes

PCMI 06  
Insertion

10/12/2019

8



Point de vue proche (A)



Point de vue éloigné (B)

Arrêté N° 00049-2020  
Date: 04/02/2020

Accusé de réception en préfecture  
974-219740066-20200204-00049-2020-AR  
Date de transmission : 04/02/2020  
Date de réception en préfecture : 04/02/2020

15 JAN. 2020



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poiriers  
97431 - La plaine des palmistes  
10/12/2019  
PCMI 07 & 08  
Environnement

Handwritten signature and initials in blue ink.

# Tableau de surfaces

Emprise au sol	=96.63m <sup>2</sup>
Surface habitable	=83.42m <sup>2</sup>
Surface Plancher	=84.87m <sup>2</sup>
Surface parcelle	=324m <sup>2</sup>
C.O.S.	=30%
<b>Rez-de-chaussée</b>	<b>Annexes</b>
Espace de vie :	Terrasse 01: 22.10m <sup>2</sup>
WC :	Terrasse 02: 8.83m <sup>2</sup>
Buanderie :	parking : 32m <sup>2</sup>
Dégagement :	
Chambre 01 :	
Salle de bain :	
Chambre 02 :	
Salle d'eau :	
<b>Total habitable :</b>	<b>83.42m<sup>2</sup></b>
<b>Total non-habitable :</b>	<b>62.93m<sup>2</sup></b>

Surface imperméabilisées :	98.17m <sup>2</sup>
Surface perméable :	225.83m <sup>2</sup>
Surface pleine terre :	151.28m <sup>2</sup>



Parcelle 711 & 712  
Ruelle des Poitiers  
97431 - La plaine des palmistes

PCMI 09  
Tableau de  
Surfaces

10/12/2019

Ce plan unique est destiné à l'obtention du permis de construire et ne pourra en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution

Accédé de réimpression en préfecture  
1974000020200105-00M-2120 AR  
Date de télétransmission : 04/02/2020  
Date de réception préfecture : 04/02/2020

J3 8